

## Compte rendu de la visite du Sivom de Collorgues

Tout d'abord, la commission Eau & Assainissement de la régie de Vallabrix remercie le Président du Sivom, Alain Prat, d'avoir bien voulu déplacer deux professionnels confirmés, (non vendeurs de matériel EP), plusieurs heures à la demande de notre Maire, Bernard Rieu.

*Une discussion s'est engagée lors de nos déplacements en voiture. Nous avons ressenti un esprit d'équipe, une motivation de bien faire récompensée par la reconnaissance d'usagers, une bonne ambiance de travail. Une citation du Président m'est revenu à l'esprit, à peu près : « Avantages du privé sans les inconvénients avec la qualité d'un service public. »*

**L'objectif** était d'observer nos installations EP, de nous faire part de leur expérience et avis. Leurs conseils mis en application, degré d'urgence, etc., nous seront précieux.

**Étaient présents de la régie du Sivom** : Fabrice Thomelin Chef d'exploitation de la régie et Daniel Mazel Suivi des travaux. (Dans le texte : Sivom.)

**Pour Vallabrix** : Bernard Rieu Maire ; André Béteille Adjoint et Michel Voisin commission eau.

### 1) Schéma Directeur Eau Potable : (SDEP)

Avant de commencer la visite, examen rapide du SDEP établi avant la mise en place de surpresseurs au réservoir.

#### **Petit historique** :

Ce SDEP (Cereg Ingénierie) a été lancé lors d'une grosse fuite d'eau en mi-2010, 1<sup>ère</sup> recherche de fuite sans résultat.

Un indépendant (envoyé par Cereg Ing.) Mr Anglade est venu dépanner Cereg. Le réseau a été restauré dans les années 1970, manque de documentation + modifications oubliées n'ont pas facilité la recherche de fuite.

Finalement, Mr Anglade nous a établi un schéma à main levée pour placer des vannes de secteurs afin de pouvoir isoler cette grosse fuite. Cette fuite a été finalement localisée de nuit et située exactement de jour le lendemain.

Quelque temps plus tard, Cereg Ing. revient faire des investigations rapides sans accompagnement afin de finaliser le SDEP. (*Ce SDEP était attendu pour boucler le PLU*). S'en suit un document approximatif.

Par exemple et entre autres, on trouve des vannes de secteur sur le SDEP, pas sur le terrain, ou l'inverse, peu ou pas de tests de correspondance (*effet réel d'une vanne, des bouches à clé, du 1<sup>er</sup> réseau (1914), subsistent sur le terrain*). Un bouclage important (D5/Calade, vanne fermée ? !) non trouvé, une ventouse constatée sur cette conduite Ø 110 de part et d'autre de celle-ci aurait pu attirer l'attention ? Ce bouclage a été découvert lors du chantier D5 en 2015 lors de la rénovation du réseau EP.

Le lecteur appréciera le niveau de qualité probable de ce SDEP.

#### **Sivom nous a indiqué** :

Sur certaines petites antennes, quelques bouclages utiles si possibilité pas trop lourde.

Placer des ventouses de qualité (2000 € env.) sur tous les points hauts des conduites afin d'éliminer les poches d'air. (*Relevés altimétriques nécessaires le long des conduites*).

De préférence lors de travaux de réparation, remplacer les bouches à clé par des regards pour les vannes de secteur. (*Domage, l'inverse existe chantier 2015 (D5/Calade), 1 regard supprimé.*)

Les conduites en fonte sont préférées au PVC, pas toujours compatible avec la qualité alimentaire.

## 2) Visite du réservoir :

Conduite inox trop plein / vidange du réservoir. On constate une oxydation importante sur cette conduite récente. La qualité « alimentaire » nécessaire EP n'est pas respectée. Sauf mauvais effet visuel, n'intervient pas dans la qualité de l'eau sortant du réservoir.

1 Ventouse triple fonctions à placer lors du nettoyage réservoir.

(Principe visible via Internet.)

Les purges auto implantées sur les anciennes conduites ont disparue lors de la mise en place des surpresseurs.

Emplacement ventouse triple fonctions suivant photo ci-contre.

Le principe de purge manuelle fonctionne. (Non automatique, non conventionnel, personnel habitué.)

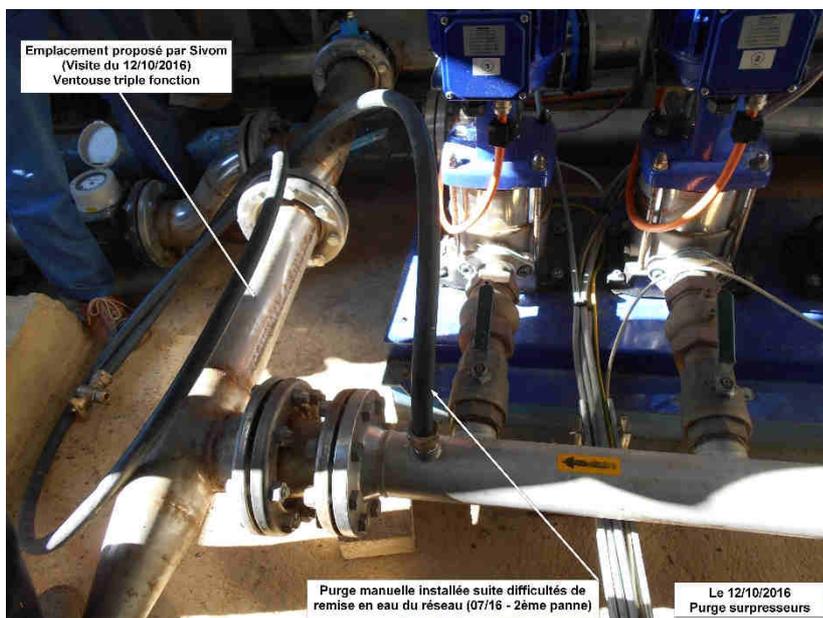


Photo ci-contre, « farce connue ».

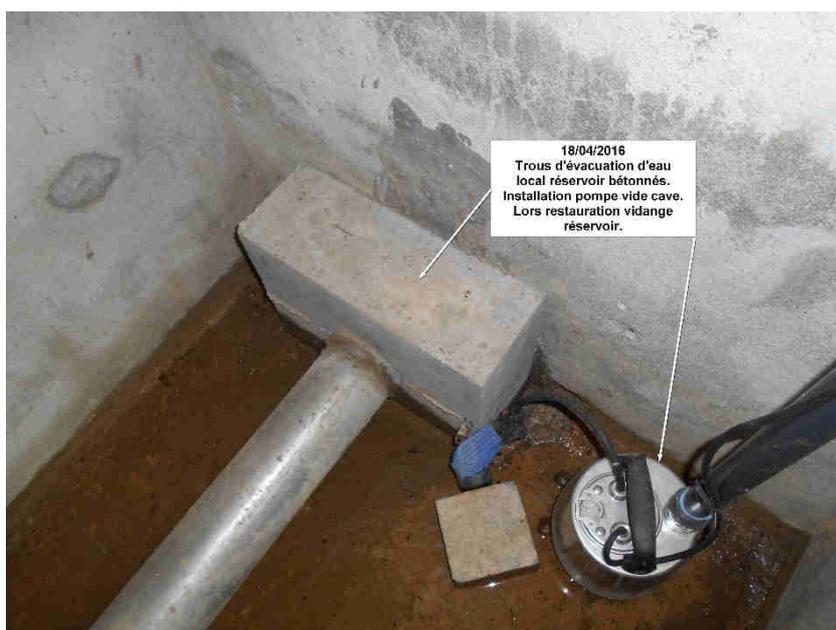
Lors d'un réaménagement, les trous d'évacuation des eaux d'un local de vannes se retrouvent bouchés, d'où installation d'une pompe vide cave.

La bonne solution consistait à recréer les trous conformes à ceux d'origine afin que les eaux puissent s'évacuer sans pompe.

Les anciennes conduites en fonte ou acier sont très corrodées.

Ne pas décaper pour repeindre, risque de créer des fuites suivant le degré de corrosion et profondeur.

Si une fuite apparait, ou corrosion devenue trop suspecte : remplacer le tronçon défectueux par un tronçon inox qualité alimentaire réglementaire en EP.



### **Problème des malfaçons : (Oubli / erreur de préparation, non réglementaire, etc.)**

*Ce problème devenu relativement important à Vallabrix a été abordé devant « le vide cave » ci-dessus. Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas, nul n'est à l'abri, ce sont les risques du métier. Un intervenant ou maître d'œuvre responsable connaît ces risques, sait réparer sous garantie.*

**Pour la régie du Sivom** = Pratique usuelle.

**Vallabrix :** Le maire ne souhaite pas utiliser cette pratique, craint que cela se termine au tribunal. Estime que le maître d'ouvrage a une part de responsabilité, et non le maître d'œuvre.

**Nota :** En 2008, André Fonda (ex gérant) est venu présenté Cereg (Maitrise d'œuvre) à Vallabrix. Dont un des arguments était : « *Le sachant c'est nous pour traiter vos demandes.* »

De mémoire A. Fonda n'a pas dit que les non-sachant, ce sont les élus. Ceci était fortement sous-entendu dans le contexte de l'entretien, Cereg (ISO 9001) traite l'ensemble du dossier des études à la réception définitive des travaux sous sa responsabilité.

Ces informations sont portées à la connaissance du lecteur afin de mesurer les parts de responsabilité : maître d'ouvrage (collectivité) / maître d'œuvre en charge des travaux.

### 3) **Captage :**

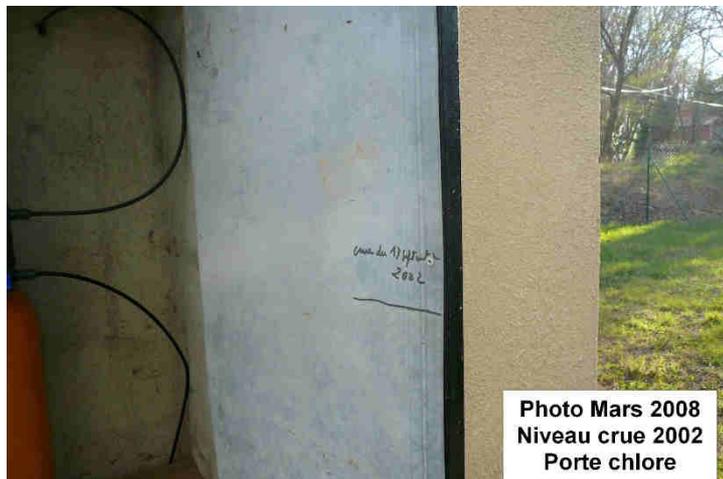
Conduites corrodées idem réservoir. Le CR du 19/4/2016 qui préconisait brossage des parties corrodées était une mauvaise préconisation. **Ne pas faire.**

La photo ci-contre montre le niveau de crue de septembre 2002.

Dans le local captage, des appareils sont vulnérables, dont la pompe chlorage qui a été mise hors d'usage lors de la crue d'octobre 2014.

Ces appareils doivent être remontés au maximum, au-dessus du niveau des crues connues. (*Suivant nouvelle DUP à cette occasion.*)

Il est possible de remonter la pompe chlorage en la décalant à gauche du coffret électrique.



Sur le coffret électrique, un sélecteur HP/HC et la présence d'un niveau réserve mini pompier au réservoir permettent d'utiliser la position HC en permanence.

Gain annuel sur la facture EDF en milliers d'€.

Les pompes de captage ne doivent pas être surdimensionnées. Respect de la réglementation « Autorisation de captage » et conforme aux règles d'art du métier pour un rendement optimum. (*Surdimensionnées = surconsommation + usure prématurée.*)



**Forage P2 :** (\*) Principe de mise en sécurité par rapport aux crues connues et poche d'air.

Annexe page 4 : « Un petit croquis (*ici avec commentaires du rédacteur*) vaut mieux qu'un long discours » Croquis source Sivom extrait d'un carnet de notes référencé et archivé.

(\*) L'explication n'était pas claire sur le CR soumis au Sivom pour validation, d'où croquis en réponse placé en annexe.

### **Divers :**

Le problème des impayés a été abordé. Des mauvais payeurs ont trouvé sur Internet l'aspect illégal des coupures d'eau. Auparavant, les problèmes sociaux étaient résolus par les élus. Il y avait peu de mauvais payeurs. Actuellement la régie du Sivom via le Trésor Public envoie des lettres de relance. Le Trésor Public, (tout comme le gendarme) n'a plus d'effet sur les mauvais payeurs. Ceci, à terme, mauvais payeurs nombreux, peut faire augmenter le prix de revient du m3 EP.

Ce CR est considéré représentatif des échanges Régie Sivom / Régie Vallabrix.

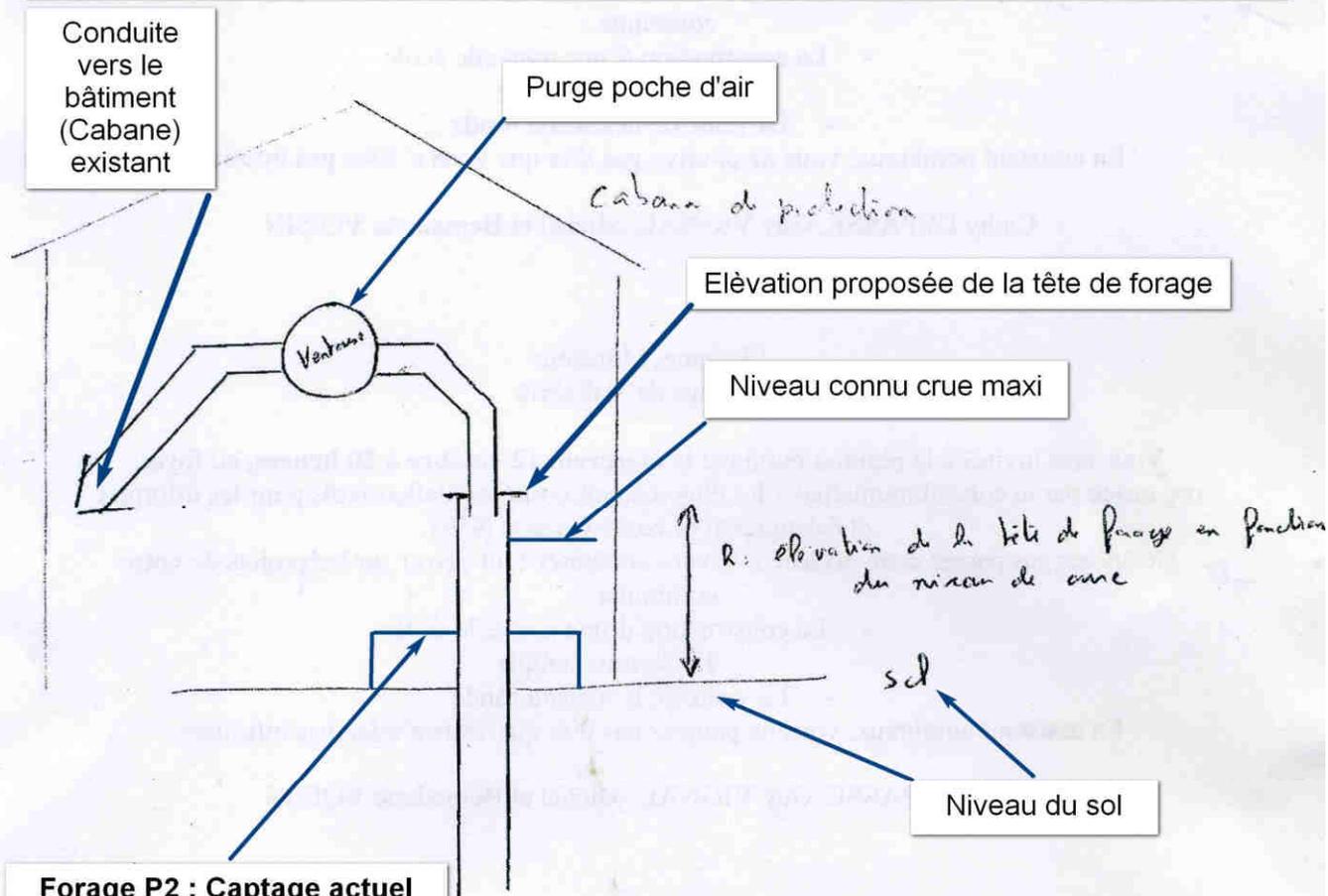
« Sivom » n'est concerné que par la partie technique.

Les points traités ne sont que des conseils « Sivom » qui n'engage aucune responsabilité de la part de Fabrice Thomelin ou Daniel Mazel. **Encore Merci à eux.**

CR validé le 19 octobre 2016 par le Président de la Régie Sivom de Collorgues.

## Annexe Au Cr visite du 11/10/2016

**Croquis source** : régie.collorgues@wanadoo.fr\_20161019\_161400.pdf  
 Parties manuscrites = document source. Ecritures dactylographiées et ajouts = rédacteur.  
 Extrait d'un carnet de notes référencé (161400) et archivé (Exemple ISO 9001).  
 Autrement dit (sans termes de "sachant") : **Savoir faire professionnel - traditionnel "ancien"**.



**Forage P2 : Captage actuel**  
 Niveau de la tête de forage.

Ce n'était pas une erreur locale.  
 Pratique courante d'avant.

L'expérience (ou erreur du passé) devrait nous insister à corriger à l'occasion.

En observant ce croquis : "p4" manuscrit = rigueur (ou précis) dans le travail

p4